

Berne, le 9 septembre 2024

Session d'automne 2024 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil national,

Vous trouverez ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Elles portent sur les thèmes des droits humains, de la politique migratoire, de la pénurie de personnel qualifié, de la violence et de la pauvreté. Si vous souhaitez relire nos recommandations sur des objets précédents, suivez [ce lien](#).

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Droits humains

En tant que profession étroitement liée aux droits humains, le travail social et son [Code de déontologie](#) suisse s'appuient entre autres sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Dans la pratique, une dénonciation de la CEDH signifierait que les bénéficiaires du travail social ne pourraient plus faire valoir leurs droits fondamentaux devant la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH). Un travail social professionnel est impensable sans la Convention européenne des droits de l'homme. Nous nous engageons fermement pour le maintien de la CEDH et son application dans la juridiction et la législation en Suisse.

Les professionnel·le·s du travail social, mais aussi la majorité du corps électoral suisse, s'expriment clairement en faveur du respect de la Cour européenne des droits de l'homme. Ainsi, en 2018, la population avait clairement rejeté dans les urnes l'initiative « pour l'autodétermination », qui était dirigée contre la CrEDH, avec 66,2% des voix. La majorité de la population soutient donc la jurisprudence de la CrEDH. La [lettre ouverte de la société civile](#) pour soutenir la Convention européenne des droits de l'homme a déjà été signée par plus de 3600 personnes au 03.09.2024.

Nous saluons le fait que le Conseil fédéral soit invité à analyser l'influence de la CrEDH sur la jurisprudence et espérons que cela permettra de redonner plus de poids à cette institution, en montrant comment sa jurisprudence a contribué de manière décisive au développement des droits fondamentaux. Nous recommandons donc d'adopter le postulat 24.3343, mais nous nous opposons farouchement à la motion 24.3503 qui s'accompagne d'un affaiblissement de la protection européenne des droits humains.

[24.3343](#) – Postulat « 50 ans de l'adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme. Bilan, défis et perspectives »

Traité sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » les 12, 18 et 24 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

[24.3503](#) – Motion « Dénoncer la CEDH »

Traitée le 24 septembre 2024

*Recommandation : **rejeter***

Pénurie de personnel qualifié

Plus le temps passe, plus la pénurie de personnel qualifié se fait ressentir dans le travail social, où les postes sont confiés à un personnel non formé, voire ne sont pas pourvus ; parfois, cela va même jusqu'à la fermeture d'institutions. C'est par exemple le cas au sein des établissements résidentiels pour les enfants et les jeunes ou pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, beaucoup de personnes abandonnent ce champ professionnel et de nombreuses organisations enregistrent des taux élevés de fluctuation du personnel. Comme l'a montré l'association Integras dans son [magazine 01/2024](#), cela a aussi de grandes conséquences pour les enfants et les jeunes concernés. La pénurie de personnel qualifié abaisse ainsi la qualité du travail social et a des répercussions négatives pour les bénéficiaires du travail social et donc pour la société dans son ensemble.

Afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié, le postulat demande au Conseil fédéral d'étudier dans quelle mesure la formation ciblée de personnes titulaires d'un livret N, F ou S pourrait atténuer cette pénurie.

Selon AvenirSocial, la proposition du postulat permettrait d'activer l'un des nombreux leviers nécessaires afin de résoudre cette pénurie de personnel qualifié. Nous vous recommandons donc, malgré le rejet du Conseil fédéral, d'adopter le postulat.

23.3779 – Postulat « Pallier la pénurie de personnel qualifié et favoriser l'intégration »

Traité sous « Intervention parl. en catégorie IV DFJP » les 12, 18 et 24 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

Violence

Les six motions demandent que des bases légales soient créées au niveau suisse pour obliger les organisations qui travaillent avec des enfants et des jeunes à mettre en place des concepts de protection pour prévenir les abus.

AvenirSocial adhère à la [Charte pour la prévention](#) publiée en 2011 et récemment révisée. La Charte, qui bénéficie d'un large soutien professionnel, demande que chaque institution dispose d'un service interne d'examen des plaintes pour la prévention des violences sexualisées et que les organisations disposent de concepts pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. En ce sens, la création de bases légales apporterait un soutien institutionnel aux objectifs de la Charte. AvenirSocial recommande ainsi d'adopter les motions, tout en ajoutant qu'il est essentiel d'allouer des ressources financières suffisantes pour élaborer et mettre en œuvre le concept.

23.4191 - 23.4196 – Motions « Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes »

Traitées le 11 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

Pauvreté

Personne ne souhaite passer ses dernières années dans une situation de précarité financière. Et pourtant, manquer de ressources au crépuscule de sa vie est une réalité en Suisse. Selon [Pro Senectute](#), presque 300 000 personnes à la retraite vivent sur le seuil de la pauvreté. La répartition est inégale : les femmes, les personnes sans passeport suisse, les personnes peu

formées et celles ayant de bas revenus, et donc moins de réserves financières, présentent un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté après le départ à la retraite.

Les motions 23.2557 et 23.3366 tentent d'aborder le thème de la pauvreté et, plus spécifiquement, de la pauvreté des personnes âgées.

Le Conseil fédéral rejette les motions sous leur forme actuelle, en renvoyant la responsabilité aux cantons. Toutefois, si la motion 23.3366 est adoptée par le premier conseil, il promet de proposer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Celle-ci pourrait alors être élaborée en même temps que la stratégie nationale en matière d'accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap demandée par la motion 23.2557. AvenirSocial salue cette proposition, car les questions de la pauvreté et de la vieillesse exigent des stratégies au niveau national. Nous vous recommandons donc d'accepter les motions.

23.2557 – Motion « S’attaquer enfin sérieusement au scandale de la pauvreté. Réduire de moitié la pauvreté en Suisse d’ici 2030 »

Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFI » les 11 et 19 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

23.3366 – Motion « Stratégie nationale en matière d’accompagnement et de logement dans les domaines de la vieillesse et du handicap »

Traitée sous « Intervention parl. en catégorie IV DFI » les 11 et 19 septembre 2024

*Recommandation : **accepter***

Politique migratoire

Pour cette session aussi, un grand nombre d'objets concernant la politique migratoire seront traités. Nous exposons donc ci-dessous la position fondamentale d'AvenirSocial, avant d'indiquer pour chaque objet si nous recommandons de l'accepter ou de le rejeter.

Parmi les objets qui seront traités, beaucoup visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse.

La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent souvent quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il faut donc en prendre soin de notre mieux et de la manière la plus complète possible.

En tant qu'association professionnelle et en tant que professionnel·le·s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et de respect des droits humains, pour l'égalité de droits et de traitement et contre la discrimination.

24.3478 – Postulat « Introduction de cartes de paiement pour les requérants d’asile »

Traitée le 12 septembre

*Recommandation : **rejeter***

24.3056 – Motion « Les requérants d’asile qui transitent par un pays sûr ne sont pas des réfugiés »

Traitée le 24 septembre

*Recommandation : **rejeter***

24.3057 – Motion « Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire »

Traitée le 24 septembre

*Recommandation : **rejeter***

24.3058 – Motion « Traitement de toutes les procédures d’asile au sens de l’article 22 LAsi dans des zones de transit »

Traitée le 24 septembre

*Recommandation : **rejeter***

24.3059 – Motion « Systématiser l’échange des données concernant les immigrés illégaux »

Traitée le 24 septembre

*Recommandation : **rejeter***

23.301 – Initiative déposée par le canton de Genève « Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu’à l’âge de 25 ans »

Traitée le 24 septembre

*Recommandation : **accepter***

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Tobias Bockstaller
Responsable études
t.bockstaller@avenirsocial.ch

Annina Grob
Co-secrétaire générale
a.grob@avenirsocial.ch